AR PREFECTURE
[illegible]-20180405-2018_06D-DE
Reçu le [illegible]/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille dix-huit et le cinq avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.
Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs GRANIERI Didier, IPPOLITO Philippe, Adjoints, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AUBERT Éric, LAURENT Marianne, PELLEGRINO Marcel, RALLON Daniel, SAMPEDRO Nathalie.
Absents excusés :
Absents : Mesdames CHASSAGNE Andréa, SCHERHAG Marielle, Monsieur AURAN Robert
Convocation du : 28 mars 2018

Nb de membres : 13
Présents : 10
Votants : 10
Pour :9
Contre :
Abstention :1

Délibération n° 2018_06D : Approbation du compte administratif 2017 de la commune et affectation de résultats

Le 1er Adjoint Philippe IPPOLITO expose au Conseil Municipal le compte administratif de la commune qui se traduit comme suit :

Budget principal	Restes à réaliser	Investi.	Fonctionnement	Résultat
Dépenses exercice	1 270 023,97	516 908,50	701 493,41	
Recettes exercice	1 326 874,46	425 974,90	748 580,17	
Report ex antérieurs	0,00	-89 594,18	246 976,05	
Résultat de clôture	56 850,49	-180 527,78	294 062,81	
Résultat à affecter				294 062,81
Besoin en Investissement		-123 677,29		
Report en fonct,				170 385,52

Le compte administratif de l'exercice 2016 fait ressortir :

- Un excédent d'exploitation de 294 062.81 €,
- Un déficit d'investissement de 180 527.78 €, et un excèdent de 56 850.49 € de restes à réaliser de 2017.

Il propose donc de laisser à l'investissement au compte 001 « Déficit d'investissement reporté » 180 527.78 €, d'affecter en investissement au compte 1068 en « excédent de fonctionnement reporté » 123 677.29 € et de laisser au fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » 170 385.52 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,
APPROUVE le compte administratif 2017 de la commune
D'AFFECTER les résultats au budget 2018 comme proposé.
CHARGE Monsieur Le Maire de signer tous documents à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

MAIRIE DE CLANS Alpes-Maritimes

Le Maire

Roger MARIA

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication ou notification du